

JOURS DE FRACTIONNEMENT : Stop aux malentendus !

Au 1^{er} janvier 2027, vous aurez 27 jours de CA*
si vous avez posé au moins 8 CA **en dehors** de la
période du **1^{er} mai au 31 octobre 2026**.

Les 5 à 8 CA cumulés peuvent être posés comme vous voulez !

Vous pouvez poser 8 CA d'un coup, ou 1 avant + 7 après, ou 7+1, ou 4+4, ou 0+8, ou 5+0, etc.



C'est tout : Aucune répartition type n'est exigée par la DRH

Vos droits à 26 ou 27 CA de l'année en cours sont calculés sur l'année civile précédente (01/01 → 31/12)

→ Si en 2026 vous posez entre 5 et 7 CA **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre 2026** ;
alors vous aurez 26 jours de CA au 1^{er} janvier 2027 ;

→ Si en 2026 vous posez un 8^e CA (ou plus) **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre** ;
alors vous aurez 27 jours de CA au 1^{er} janvier 2027.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

*CA : congés annuels, calcul pour agents en activité à temps plein



JOURS DE FRACTIONNEMENT : Stop aux malentendus !

Au 1^{er} janvier 2027, vous aurez 27 jours de CA*
si vous avez posé au moins 8 CA **en dehors** de la
période du **1^{er} mai au 31 octobre 2026**.

Les 5 à 8 CA cumulés peuvent être posés comme vous voulez !

Vous pouvez poser 8 CA d'un coup, ou 1 avant + 7 après, ou 7+1, ou 4+4, ou 0+8, ou 5+0, etc.



C'est tout : Aucune répartition type n'est exigée par la DRH

Vos droits à 26 ou 27 CA de l'année en cours sont calculés sur l'année civile précédente (01/01 → 31/12)

→ Si en 2026 vous posez entre 5 et 7 CA **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre 2026** ;
alors vous aurez 26 jours de CA au 1^{er} janvier 2027 ;

→ Si en 2026 vous posez un 8^e CA (ou plus) **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre** ;
alors vous aurez 27 jours de CA au 1^{er} janvier 2027.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

*CA : congés annuels, calcul pour agents en activité à temps plein



JOURS DE FRACTIONNEMENT : Stop aux malentendus !

Au 1^{er} janvier 2027, vous aurez 27 jours de CA*
si vous avez posé au moins 8 CA **en dehors** de la
période du **1^{er} mai au 31 octobre 2026**.

Les 5 à 8 CA cumulés peuvent être posés comme vous voulez !

Vous pouvez poser 8 CA d'un coup, ou 1 avant + 7 après, ou 7+1, ou 4+4, ou 0+8, ou 5+0, etc.



C'est tout : Aucune répartition type n'est exigée par la DRH

Vos droits à 26 ou 27 CA de l'année en cours sont calculés sur l'année civile précédente (01/01 → 31/12)

→ Si en 2026 vous posez entre 5 et 7 CA **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre 2026** ;
alors vous aurez 26 jours de CA au 1^{er} janvier 2027 ;

→ Si en 2026 vous posez un 8^e CA (ou plus) **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre** ;
alors vous aurez 27 jours de CA au 1^{er} janvier 2027.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

*CA : congés annuels, calcul pour agents en activité à temps plein



JOURS DE FRACTIONNEMENT : Stop aux malentendus !

Au 1^{er} janvier 2027, vous aurez 27 jours de CA*
si vous avez posé au moins 8 CA **en dehors** de la
période du **1^{er} mai au 31 octobre 2026**.

Les 5 à 8 CA cumulés peuvent être posés comme vous voulez !

Vous pouvez poser 8 CA d'un coup, ou 1 avant + 7 après, ou 7+1, ou 4+4, ou 0+8, ou 5+0, etc.



C'est tout : Aucune répartition type n'est exigée par la DRH

Vos droits à 26 ou 27 CA de l'année en cours sont calculés sur l'année civile précédente (01/01 → 31/12)

→ Si en 2026 vous posez entre 5 et 7 CA **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre 2026** ;
alors vous aurez 26 jours de CA au 1^{er} janvier 2027 ;

→ Si en 2026 vous posez un 8^e CA (ou plus) **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre** ;
alors vous aurez 27 jours de CA au 1^{er} janvier 2027.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

*CA : congés annuels, calcul pour agents en activité à temps plein

